



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT SQ-900-2010-25
AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-900-2010 « CIRCULATION ET STATIONNEMENT »,
TEL QU'AMENDÉ (STATIONNEMENT RÉSERVÉ À LA GARE DE PRÉVOST ET
INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE FILIATRAULT)**

CONSIDÉRANT que les employés travaillant à la Gare de Prévost n'ont souvent plus d'espace de stationnement lorsqu'ils doivent s'absenter pour des raisons reliées à leur travail;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 13 octobre 2020, en vertu de la résolution numéro 23627-10-20;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 49.2 est ajouté après l'article 49.1. L'article 49.2 se lit comme suit :

La Direction des infrastructures est autorisée à réserver quatre (4) espaces de stationnement du stationnement municipal « P15 – Stationnement rue de la Traverse » pour les employés qui travaillent à la Gare de Prévost. Ces espaces de stationnement seront réservés entre 8 h 00 et 17 h 00.

Les véhicules stationnés dans ces espaces réservées de stationnement doivent être munis d'une vignette émise par la Ville.

La Ville autorise la Sûreté du Québec ainsi que les employés suivants à entreprendre les démarches pour faire remoquer le véhicule routier fautif si le propriétaire refuse de déplacer son véhicule ou que le propriétaire ne peut pas être localisé :

- *Le ou la responsable sécurité civile et communautaire; et*
- *Agent ou agente sécurité civile et communautaire.*

ARTICLE 2

L'annexe « G » du règlement SQ-900-2010, tel qu'amendé, est amendé de la façon suivante :

Ajout d'une interdiction de stationnement

NOM DE LA RUE	DIRECTION
Filiatrault, rue	Côté pair, sur toute la longueur



ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

Paul Germain
Maire

Me Caroline Dion, notaire
Greffière

Dépôt du projet :	23627-10-20	13 octobre 2020
Avis de motion :	23627-10-20	13 octobre 2020
Adoption :	23687-11-20	9 novembre 2020
Entrée en vigueur :		12 novembre 2020